Image not found or type unknown

Rupture de période d'essai abusive

Par **occi59**, le **09/08/2016** à **11:57**

Bonjour,

Après 3 mois de période d'essai, j'ai reçu une lettre de rupture de contrat stipulant que l'employeur n'est pas satisfait. Nous sommes 2 dans le même cas pour les mêmes motifs.
Cette rupture est abusive car elle est, en vérité, liée à des difficultés économiques. En effet, au même moment, il y a 3 licenciements pour des raisons économiques.
Est-ce un motif valable pour attaquer l'entreprise aux prud'hommes ?
Quelles sont les démarches à effectuer ?

Merci de vos réponses.

Par **miyako**, le **09/08/2016** à **14:26**

Bonjour,
Avec les nouvelles règles CPH,il vous faudra faire une requête et démontrer ,avec preuves à l'appui,qu'il s'agit d'un licenciement éco déguisé.Tout le dossier devra être formalisé au moment de la requête.
Sans avocat ou présentant syndical,ce sera très difficile,sauf si vous avez l'habitude de faire une requête écrite.
Pas du tout certain que le CPH accepte votre plainte et cela ne vous assurera pas d'avoir gain de cause au final.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **09/08/2016** à **16:47**

Bonjour,
C'est la procédure qui est différente mais pas l'obligation de devoir apporter les éléments pour étayer ce que vous affirmez lors de vos demandes...
En matière civile, en France, on ne peut pas parler de plainte, laquelle serait du ressort du pénal...
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un **défenseur** syndical ou d'un avocat spécialiste...

Par **occi59**, le **11/08/2016** à **09:05**

Bonjour,

Merci de vos réponses.
Je vais réunir toutes les preuves et faire appel à un avocat spécialiste du droit du travail.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés